

REGLEMENT PARRAINAGE CLIENTS 2019

ABC COURS PARTICULIERS

La société ABC Cours Particuliers, SARL au capital social de 15 250 euros, siège social 403 rue Nationale - 69400 Villefranche sur Saône, 420 289 282 RCS VILLEFRANCHE, APE 8559B, N° agrément SAP 420289282, organise une opération de parrainage auprès de ses clients.

Article 1 : EN QUOI CONSISTE L'OPÉRATION PARRAINAGE ABC COURS PARTICULIERS ?

L'opération de parrainage ABC Cours Particuliers (ci-après nommée le « Parrainage Clients ») a pour but de récompenser les clients, de la société, mais aussi de participer à la promotion de la société ABC Cours Particuliers.

Article 2 : DUREE

Le Parrainage Clients aura lieu du 1/12/2019 au 31/12/2019.

Article 3 : CONDITION DE PARTICIPATION

Le Parrainage Client est strictement réservé aux clients de la société ABC Cours Particuliers

La participation à cette opération commerciale implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de l'offre de Parrainage Clients dans son intégralité.

Article 4 : CONDITIONS DE L'OFFRE POUR LE PARRAIN

- Pour bénéficier de l'offre, le client mentionnera par e-mail à son Responsable d'agence ABC Cours Particuliers les coordonnées de proches qui pourraient être intéressés et à même de souscrire à l'offre commerciale ABC Cours Particuliers.
- Le nombre de filleuls n'étant pas limité, le parrain peut renouveler l'opération plusieurs fois.
- Il est interdit pour le parrain de parrainer un client ayant déjà souscrit à l'offre ABC Cours Particuliers.
- Il est interdit pour le parrain de se parrainer lui-même.
- Le parrain ne pourra profiter des avantages promotionnels liés à cette offre de parrainage, qu'en cas de mise en place des cours du filleul par le responsable d'agence ABC Cours Particuliers après règlement de la facture et une fois 2 séances effectuées chez le filleul.
- En cas de mise en place des cours du filleul, le parrain se verra offrir le cadeau : un coupon de deux heures de cours valable pour le niveau de son choix.
- Cette offre de parrainage ne saurait être cumulable avec d'autres offres en cours.
- L'offre faite au parrain est valable dans la limite des intervenants disponibles pour dispenser le cours avec ABC Cours Particuliers. ABC Cours Particuliers s'engage à lancer une recherche d'intervenants suite à la formulation de la demande par le Parrain.

Article 4 : CONDITIONS DE L'OFFRE POUR LE FILLEUL

- Un client de ABC Cours Particuliers ne peut être parrainé.
- Tout parrainage sera considéré comme nul si l'adresse postale et/ou adresse email du parrain et du filleul sont identiques.

- Toute demande client n'étant pas à même de recevoir des cours de manière hebdomadaire dans le périmètre d'intervention d'une agence ABC Cours Particuliers ne sera pas pris en compte.
- Cette offre de parrainage ne saurait être cumulable avec d'autres offres en cours.
- En cas de validation de la mise en place des cours par le filleul, il rejoindra la base de données clients et pourra se voir recevoir des publicités commerciales de la part d'ABC Cours Particuliers.

Article 5 : RÉCOMPENSE DU PARRAIN

- Le parrain, recevra pour toute nouvelle mise en place de cours particuliers, une séance de 2 heures de cours particuliers dispensées par les intervenants d'ABC Cours Particuliers
- Le coupon de 2h de cours lui sera attribué après sollicitation du parrain envers sa responsable d'agence
- La séance de 2h offerte est valable 1 an à compter de la date de commande du filleul.
- En cas de multi-parrainage, il recevra un coupon de 2h de cours par filleul.

Article 6 : RÉCOMPENSE DU FILLEUL

- Le filleul, bénéficiera de 50% de réduction sur les frais d'adhésion dès la mise en place d'un module de cours particuliers.

Article 7 : LIMITATION DE RESPONSABILITE

- La participation au parrainage implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, et notamment celles relatives aux performances techniques et aux risques inhérents à toute connexion et transmission sur l'Internet.
- En conséquence, ABC Cours Particuliers ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du parrainage.

Article 8 : PREUVE

Il est convenu que, sauf en cas d'erreur manifeste, les informations résultant des systèmes d'information de ABC Cours Particuliers ont force probante dans tout litige, quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des informations résultant de l'offre de parrainage.

Article 9 : MODIFICATIONS DE L'OFFRE DE PARRAINAGE

- ABC Cours Particuliers peut modifier ou mettre fin à tout moment à l'offre de parrainage moyennant la diffusion d'une information par email envoyé à ses clients. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait, à quelque titre que ce soit. En conséquence, toute demande reçue par ABC Cours Particuliers après la date de fin affichée sur le mail pourra être exclue du bénéfice du parrainage.
- Sauf information contraire des filleuls participants au parrainage, ABC Cours Particuliers conservera leurs coordonnées. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'accès et rectification des données personnelles les concernant en écrivant à l'adresse suivante : ABC Cours Particuliers – 403 rue Nationale - 69400 Villefranche sur Saône
- Les dotations proposées ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un échange contre une valeur financière.
- ABC Cours Particuliers se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, de remplacer les dotations par d'autres d'une valeur équivalente.

- ABC Cours Particuliers se réserve le droit d'annuler un parrainage s'il y a suspicion de fraude. Le parrain et le filleul seront alors prévenus par mail.

Article 10 : LOI APPLICABLE ET COMPETENCE

- Le présent règlement est régi par la loi française.
- En cas de litiges, seraient seuls compétents les Tribunaux de Villefranche-sur-Saône.